

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En février, le rapport 2003 de la vérificatrice générale du Canada a été déposé à la Chambre des communes. Un élément particulier du document a retenu énormément d'attention, ce qui a occulté un autre aspect du rapport qui revêt une grande importance pour le milieu du patrimoine. Le chapitre 6, intitulé "La protection du patrimoine culturel au gouvernement fédéral", est une évaluation critique de la façon dont le fédéral protège le patrimoine bâti ou publié et les archives. Il relève des faiblesses et lacunes notoires. C'est un fait marquant : la première fois qu'un vérificateur général se penche sur ce domaine clé de responsabilité fédérale.

Peu après la publication de son rapport, j'ai rencontré la vérificatrice générale et deux de ses cadres supérieurs ayant participé à la préparation du chapitre sur le patrimoine. Je les ai félicités de leur excellente évaluation. Ils m'ont assuré que ce n'était qu'un premier pas, que les prochains rapports traiteraient également de la question et qu'ils se proposent de l'aborder d'une façon exhaustive en tenant compte des différents paliers de gouvernement. J'ai été consulté au début de ce premier examen, et c'est avec plaisir que je coopérerai dans les volets futurs de leur important travail.

Cette édition printanière de Patrimoine contient la brochure de notre conférence annuelle 2004. Le conférencier d'honneur sera Anthony M. Tung, l'auteur de *Preserving the World's Great Cities* (préservé les grandes villes du monde). Prévoyez dès maintenant de participer à cet important rendez-vous de septembre.

Brian Anthony